

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 18 juin 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie

Ces derniers jours, le nombre de reproduction effectif (R_0), qui correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer, a dépassé le seuil de vigilance (fixé à 1 ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint). Ce R_0 est désormais de 1,14 pour la Normandie. Cette augmentation s'explique par la détection de clusters au sud de l'agglomération rouennaise, en cours de gestion. Cette situation reflète donc une circulation virale réelle mais contrôlée. La situation de la Seine-Maritime fait évidemment l'objet d'une attention particulière afin d'anticiper toute évolution défavorable et de mettre en place les mesures appropriées.

Dans le cadre du déconfinement, les critères de surveillance de l'épidémie ont évolué. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie. 4 indicateurs sont suivis :

- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R_0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R_0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Pour chaque indicateur un « seuil d'alerte » est défini. Quand il est dépassé la région est classée en orange **pour ce seul indicateur**. C'est le cas actuellement en Normandie pour l'indicateur du nombre de reproduction effectif, mais ce classement ne concerne que cet indicateur : les 3 autres restent stables et au vert. **La région demeure donc « verte », et ne nécessite pas de restrictions supplémentaires.**

Néanmoins le virus circule toujours dans la région. De nouveaux cas sont encore identifiés chaque jour. **Nous ne devons pas baisser la garde en termes de prévention et de respect strict des mesures barrières.**

Afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, restons prudents. Il faut redoubler de vigilance et appliquer tous ensemble les gestes barrières*, de bon sens et d'hygiène.

L'ARS et le préfet de région rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant (ou, si elles n'en ont pas, le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie). En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin prescrira un test virologique au patient et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. Avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Pour casser la chaîne de transmission du virus, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire. Dans ce cadre, l'ARS Normandie a décidé de mener plusieurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests. Des opérations spécifiques vont notamment être menées localement sur le territoire normand.

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat, des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins, consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie) pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur Santé.fr.

Les indicateurs de suivi de l'épidémie de COVID-19 par région et département sont disponibles [sur le site de Sante publique France](#) et [sur Géodes](#).

***Les gestes barrières :**

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)